



Déclaration préalable CHSCT DNT Du 7 Juillet 2020

La CGT le dit et le répète : ce n'est pas aux salariés de payer la crise sanitaire ! Les postiers de la DNT ont également souffert de cette crise et en subissent les conséquences. Il nous paraît donc indécent de faire porter le poids de l'impact économique de cette période sur les seules épaules des salariés.

C'est pourquoi la CGT a demandé la neutralisation des objectifs en matière de chiffre d'affaire du fait de l'impossibilité de contractualiser avec les clients durant la crise sanitaire. Au lieu de cela, la DNT exerce des pressions sur les salariés pour rattraper les objectifs. Nous exigeons l'arrêt de ces pratiques et vous rappelons que cette crise n'est pas du fait des salariés.

Il est aussi indécent qu'après cette crise (qui a eu un impact psychologique non négligeable sur chacun d'entre nous), on ne nous permette pas de jouir de nos congés. Il semble que la DNT invente ses propres règles RH en la matière et fait fi des BRH existants : imposition de dates et du nombre de congés à poser, refus d'abondement sur les C.E.T., obligation de poser tous ses CA au 31 décembre...

Autre incompréhension : l'accès au télétravail. Durant la crise sanitaire, le télétravail a été largement plébiscité par la DNT. Il est donc illogique que les collègues qui souhaitent désormais exercer leur activité en télétravail se voient refuser leurs demandes. Nous revendiquons le maintien en télétravail pour les agents qui le souhaitent dans le cadre de l'accord de 2018 et en attendent l'ouverture de nouvelles négociations améliorant les conditions actuelles.

En plus du télétravail, d'autres mesures de prévention du Covid avaient été mises en place. Ces dernières ont été supprimées à certains endroits sans consultation du CHSCT : remise en route de la climatisation sur le plateau de Marseille, reprise en présentiel 3 jours minimum, fin des sens de circulation, etc... Cela constitue une entrave au CHSCT et n'est pas acceptable. La CGT demande également la mise en place d'un plan d'action concerté au sujet des ambiances thermiques sur les plateaux, et ce d'autant plus du fait de l'arrêt des climatisations et du retour des salariés sur les plateaux.

Enfin, nous souhaitons que cette déclaration soit mise en annexe du procès-verbal de cette réunion.

La CGT